

N° 41-20-0002 au catalogue
ISBN 978-0-660-48798-4

Problèmes ou conflits graves vécus par les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit vivant dans les provinces

par Tristan Marshall et Mohan B. Kumar

Date de diffusion : le 18 juillet 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Problèmes ou conflits graves vécus par les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit vivant dans les provinces

par **Tristan Marshall** et **Mohan B. Kumar**

Note de reconnaissance

La présente étude a été financée par Services aux Autochtones Canada (SAC).

Faits saillants

De graves problèmes, différends et conflits peuvent survenir dans n'importe quelle sphère de la vie, qu'il s'agisse de victimisation, de harcèlement, de disputes avec des proches, de démêlés avec la police ou de conflits liés à l'obtention de produits ou de services tels que les soins de santé. La présente étude s'appuie sur l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) de 2021, qui porte sur les problèmes ou les conflits rencontrés dans la vie quotidienne et qui pourraient ou non nécessiter de l'aide juridique. Le présent article porte sur les personnes qui ont été confrontées à l'un des 19 problèmes ou conflits identifiés dans l'ECPJ, et qui ont déclaré que ces problèmes ou conflits étaient graves et difficiles à résoudre. Ces résultats s'ajoutent à la documentation existante et pourraient éclairer les politiques et les programmes visant la prévention, l'intervention précoce et la résolution de problèmes.

- La proportion de personnes des Premières Nations vivant hors réserve (30 %), de Métis (29 %) et d'Inuit (26 %) qui ont connu un problème grave au cours des trois dernières années était considérablement plus élevée que la proportion de personnes non racisées ou non autochtones (19 %). De plus, les personnes des Premières Nations et les Métis étaient beaucoup plus susceptibles de connaître plusieurs problèmes graves que les personnes non racisées ou non autochtones.
- Les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis ont connu presque tous les problèmes graves examinés dans l'ECPJ à des taux plus élevés que les personnes non racisées ou non autochtones, comme ceux liés à la santé, à la justice pénale, à la discrimination ou au harcèlement, ainsi que les problèmes familiaux qui sont considérés comme graves.
- La proportion d'Autochtones qui ont connu un problème grave de discrimination est notable : elle est environ quatre fois plus élevée chez les personnes des Premières Nations (8,0 %) et les Inuit (7,4 %), et deux fois et demie plus élevée chez les Métis (5,0 %), comparativement aux personnes non racisées ou non autochtones (2,0 %).
- Chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis, il existe des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la probabilité de connaître certains types de problèmes graves.
- Certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques étaient associées à l'expérience d'un grave problème chez les personnes des Premières Nations et les Métis. Par exemple, plus le quintile de revenu était élevé, plus une faible prévalence de problèmes graves était observée.
- Chez les personnes des Premières Nations, après correction pour tenir compte d'autres facteurs, le fait d'avoir un niveau de scolarité plus élevé, d'avoir une incapacité autodéclarée et d'être non hétérosexuel était associé à un problème grave.
- Chez les Métis, après correction pour tenir compte d'autres facteurs, le fait d'avoir une incapacité et d'être non hétérosexuel était associé à un problème grave.

Contexte

Selon des publications antérieures, les Autochtones sont plus souvent confrontés à des problèmes graves. Les Autochtones étaient plus susceptibles de déclarer un ou plusieurs problèmes graves dans les trois années

précédant l'enquête que la population non racisée ou non autochtone du Canada (Cotter, 2022). Les Autochtones étaient également plus susceptibles de signaler diverses répercussions négatives, telles que des coûts financiers, des répercussions sur la santé physique ou mentale, ou des répercussions sociales, à la suite du problème le plus grave qu'ils avaient rencontré (Cotter, 2022). Ces expériences de problèmes graves ont des origines structurelles. Les recherches indiquent que les Autochtones sont plus susceptibles de vivre dans des environnements sociaux qui engendrent de graves problèmes. Par exemple, les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimisés (Perreault, 2022), d'avoir des problèmes de santé tels qu'une incapacité (Hahmann et coll., 2019), de vivre dans des logements subventionnés (Anderson, 2019; Randle et Thurston, 2022), de faire l'objet d'une surveillance policière excessive (Rudin, 2007; Perry, 2009) et d'être surreprésentés dans le système de justice pénale (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2021).

La forte prévalence de problèmes graves est également attribuable à la colonisation historique et actuelle, qui, si elle n'est pas considérée comme un problème grave en soi, contribue à d'autres types de problèmes graves. Par exemple, un récent rapport du Sénat reconnaît que les anciennes politiques gouvernementales ont soumis les femmes autochtones à la stérilisation forcée et contrainte, et que cette pratique existe encore aujourd'hui (Sénat du Canada, 2021). Il s'agit non seulement d'un exemple pertinent de soins médicaux de mauvaise qualité, mais aussi d'une violation des droits médicaux et reproductifs.

L'étude des facteurs prédictifs de problèmes graves est une initiative utile, si l'on considère que les problèmes graves sont très courants chez les populations autochtones du Canada. Plusieurs facteurs sociaux (p. ex. le revenu, l'emploi, le logement) ont été définis comme des déterminants de la justice au sein du système de justice pénale du Canada (Institut de recherche en politiques publiques, 2021). Il existe probablement des déterminants sociaux de la justice similaires en ce qui concerne les problèmes graves de la vie quotidienne. Une analyse antérieure des données de l'ECPJ a révélé que les identités autochtones, l'âge et les identités de genre non binaires étaient des prédicteurs importants de problèmes graves (Savage et McDonald, 2022). Une autre analyse a également révélé que la présence d'une incapacité, un âge moins élevé, un revenu plus faible, le fait d'être non hétérosexuel et les identités autochtones étaient des prédicteurs importants de ces problèmes (Cotter, 2022).

Il peut être utile de comprendre les facteurs associés aux problèmes graves pour élaborer des politiques et des programmes de prévention, d'intervention précoce et de résolution des problèmes. Par exemple, une intervention précoce et la résolution des problèmes peuvent être efficaces pour prévenir des problèmes subséquents (Currie, 2016). Le système de justice a été critiqué comme étant « trop complexe, trop lent et trop coûteux » (Forum canadien sur la justice civile, 2013), et représente donc un défi pour les personnes marginalisées qui sont plus susceptibles d'avoir besoin de ces services.

La présente étude portera sur la comparaison des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis, des Inuit et des personnes non racisées ou non autochtones, et mettra en évidence l'expérience disproportionnée des problèmes graves ainsi que les facteurs socioéconomiques et démographiques qui permettent de prédire ces résultats disproportionnés.

Méthodologie

Source des données

La source de données utilisée pour cette analyse est l'[Enquête canadienne sur les problèmes juridiques](#) (ECPJ) de 2021, qui a permis de recueillir des renseignements sur 19 types de conflits ou de problèmes graves vécus par les Canadiens au cours des trois dernières années et qui peuvent ou non nécessiter une aide juridique. L'enquête a également permis de recueillir des renseignements sur les répercussions de ces problèmes sur leur vie. Les sujets abordés dans l'enquête comprennent les types de problèmes graves, la relation entre ces derniers, les mesures prises pour les résoudre, l'accès à l'aide juridique, les coûts associés aux problèmes juridiques, le degré de compréhension des répercussions juridiques des problèmes, l'évolution et l'état des problèmes, ainsi que les répercussions des problèmes sur la santé, la famille et le travail. L'enquête permet aussi de recueillir des données socioéconomiques. Le contenu du questionnaire électronique de l'ECPJ a été élaboré en collaboration avec le ministère de la Justice du Canada. L'enquête a été menée du 1er février au 20 août 2021.

La population cible de l'enquête comprend les personnes de 18 ans et plus résidant dans l'une des 10 provinces canadiennes, à l'exception des personnes vivant en établissement, dans un logement collectif ou dans une réserve. La base de sondage de l'ECPJ était une liste de personnes, établie à partir du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 et d'autres fichiers administratifs. Un échantillon de 42 400 personnes a été sélectionné au hasard à partir de la base de sondage. Cet échantillon est constitué d'un échantillon représentatif de 29 972 personnes au sein de la population générale et d'un suréchantillon de 12 428 Autochtones.

Les Autochtones au Canada ne constituent pas un groupe homogène et, dans la mesure du possible, les analyses ont été menées séparément pour chaque groupe autochtone. Le groupe de référence, les personnes non racisées ou non autochtones, désigne les personnes qui ne s'identifient pas comme une minorité visible ou comme une personne des Premières Nations, métisse ou inuite.

Définition de problèmes graves et de problèmes juridiques au Canada

L'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques a été menée pour la première fois au Canada en 2021. L'enquête s'appuie sur des publications antérieures qui examinent les problèmes vécus dans la vie de tous les jours et qui pourraient être de nature juridique. En conséquence, elle permet d'analyser les problèmes susceptibles de relever des systèmes de justice pénale ou civile, mais qui n'ont peut-être pas été traités de manière officielle par le système de justice.

Dans le cadre de l'enquête, les participants ont été invités à indiquer s'ils avaient vécu l'un des 19 types de problèmes ou de conflits suivants au cours des trois dernières années :

- un problème concernant un service ou un achat important;
- un problème lié à votre employeur ou à votre emploi;
- une blessure corporelle ou un problème de santé grave au travail ou en public;
- un problème concernant votre quartier, comme du vandalisme, des dommages à la propriété, des menaces ou du bruit excessif;
- un problème lié à votre logement, à votre hypothèque ou à l'obtention d'un paiement de loyer qui vous était dû;
- un problème lié à une dette ou à de l'argent qui vous était dû;
- un problème lié à l'obtention d'une aide gouvernementale;
- un problème lié à l'obtention d'une aide pour incapacité;
- un problème concernant l'immigration au Canada;
- un contact avec le système de justice pénale lors d'une interpellation, d'une accusation ou d'une arrestation;
- un contact avec le système de justice pénale à titre de victime ou de témoin d'un crime;
- l'éclatement de la famille;
- un problème lié à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales;
- un problème lié à un testament ou à la prise en charge d'une autre personne;
- l'obtention de soins médicaux de mauvaise qualité ou inadéquats;
- un problème impliquant des procédures judiciaires civiles ou des actions en justice;
- du harcèlement;
- de la discrimination;
- d'autres problèmes (réponses écrites).

Après avoir déterminé lesquels de ces problèmes ont été vécus, les participants devaient indiquer si le problème ou le conflit était grave et difficile à résoudre. Dans le cadre de la présente analyse, ces problèmes sont définis comme étant des problèmes graves.

Les Autochtones au Canada peuvent devoir faire face à d'autres problèmes graves qui ont des répercussions juridiques et qui ne sont pas bien représentés dans cette enquête. Par exemple, la méconnaissance ou les différences de compréhension des droits des Autochtones au Canada peuvent entraîner des conflits graves entre les Autochtones et les non-Autochtones ou les ministères et les représentants du gouvernement. Les conflits peuvent concerner des communautés autochtones entières, comme dans l'affaire Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique (2014), où la nation Tsilhqot'in a cherché à faire reconnaître ses terres traditionnelles et à établir l'existence du titre ancestral à leur égard. Les conflits peuvent également faire intervenir des personnes autochtones, comme dans l'affaire R. c. Sparrow (1990), où la question de la violation des droits des Autochtones par le gouvernement (comme décrits au paragraphe 35[1] de la Loi constitutionnelle de 1982) a été tranchée.

Analyses descriptive et bivariée

L'analyse descriptive estime la prévalence des personnes déclarant avoir connu un ou plusieurs problèmes graves (le résultat d'intérêt dans ce rapport) selon le groupe d'identité autochtone et les caractéristiques socioéconomiques telles que le genre, le groupe d'âge (18 à 29 ans, 30 à 44 ans, 45 à 64 ans, et 65 ans et plus), la situation vis-à-vis de l'incapacité autodéclarée, l'orientation sexuelle, le groupe de revenu, l'activité sur le marché du travail, le niveau de scolarité et l'emplacement géographique. De plus, l'analyse descriptive traite de la prévalence de différents types de problèmes graves selon l'identité autochtone et le genre. Chez les Inuit, de nombreuses estimations ont été supprimées ou exclues en raison des limites de la taille d'échantillon.

Ensuite, l'analyse bivariée permet d'examiner les corrélations entre les variables admissibles et la variable de résultat. Les variables admissibles pour les analyses bivariées ont été déterminées au moyen d'un examen des publications antérieures. Les variables comprenaient la province de résidence, le lieu de résidence en région urbaine ou en région rurale (à savoir si le répondant résidait ou non dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement), le groupe d'âge et le genre. Les participants à l'enquête devaient indiquer leur genre, qui comprenait une option de diversité de genre. Toutefois, les analyses portant précisément sur le genre se limitent aux participants qui se sont identifiés comme étant de sexe masculin ou féminin, en raison des limites de la taille d'échantillon.

Les valeurs manquantes (« Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus ») ont été exclues des dénominateurs pour établir les proportions. Par conséquent, les proportions peuvent différer légèrement des analyses publiées précédemment, qui comprenaient certaines valeurs manquantes. L'arrondissement et la suppression ont été effectués conformément aux lignes directrices relatives à la diffusion de Statistique Canada. En bref, les estimations fondées sur des chiffres supérieurs à 90 au dénominateur sont présentées sans aucun avertissement sur la qualité; celles fondées sur des chiffres de 45 à 90 ont été publiées et accompagnées de la mention « E »; celles fondées sur moins de 45 répondants au dénominateur, ou moins de 10 répondants au numérateur, ne sont pas divulguées. La variance a été estimée à l'aide de 1 000 poids bootstrap, qui ont été utilisés pour estimer des intervalles de confiance de 95 %.

Les estimations ont été jugées significativement différentes à $p < 0,05$.

Analyse multivariée

Des régressions logistiques ont été utilisées pour déterminer les liens possibles entre les facteurs socioéconomiques et démographiques (variables indépendantes) et le fait d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves. Comme le niveau de scolarité était une caractéristique prise en compte, l'analyse n'a porté que sur les personnes âgées de 25 ans et plus. La restriction de l'âge tient compte des cheminements scolaires plus souvent observés chez les Autochtones, comme l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent plus tard.

dans la vie par rapport à la population non autochtone (O'Donnell et Arriagada, 2019). En limitant l'échantillon à la population âgée de 25 ans et plus, on obtient un profil plus représentatif du niveau de scolarité le plus élevé que les personnes sont susceptibles d'atteindre, et donc une meilleure estimation de l'effet réel de la scolarité. De plus, l'activité sur le marché du travail a été retirée de tous les modèles en raison d'une colinéarité élevée avec le revenu du ménage. La présente analyse visait à utiliser les travaux antérieurs de Cotter, A. (2022), ainsi que de Savage, L. et McDonald, S. (2022). Pour ce faire, nous avons estimé la prévalence des problèmes graves et examiné les liens entre les caractéristiques socioéconomiques et la variable des résultats, séparément pour les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit. Les probabilités prédites, leur niveau de confiance de 95 % et les rapports de risques sont présentés dans ce rapport.

Résultats

La proportion de personnes de Premières Nations vivant hors réserve, de Métis et d'Inuit ayant connu des problèmes graves est beaucoup plus élevée que celle des personnes non racisées ou non autochtones

Les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuit étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir connu un problème grave, comme défini dans l'ECPJ, que les personnes non racisées ou non autochtones (voir le graphique 1). Plus précisément, 30 % des Premières Nations vivant hors réserve, 29 % des Métis et 26 % des Inuit ont déclaré avoir dû faire face, au cours des trois dernières années, à au moins un problème grave et difficile à résoudre, ce qui est beaucoup plus élevé que pour la population non racisée ou non autochtone (19 %). De plus, les personnes des Premières Nations (16 %) et les Métis (15 %) étaient deux fois plus susceptibles de connaître plusieurs problèmes graves que les personnes non racisées ou non autochtones (8 %). Au total, 1 Inuit sur 10 (10 %) a déclaré avoir connu de multiples problèmes graves; il s'agit d'une proportion semblable à celle des personnes non racisées ou non autochtones.

Graphique 1

Pourcentage des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis, des Inuit et des personnes non racisées ou non autochtones ayant connu des problèmes graves au cours des trois dernières années, provinces, 2021



Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 %.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit sont plus susceptibles de devoir faire face à presque tous les types de problèmes graves examinés, bien que des différences particulières existent entre les groupes autochtones

Des recherches antérieures ont montré qu'une proportion beaucoup plus élevée d'Autochtones déclaraient avoir connu des problèmes graves pour presque tous les types de problèmes examinés dans l'ECPJ (Cotter, 2022).

La présente analyse visait à désagréger ces résultats antérieurs en tenant compte des groupes d'identité des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Le graphique 2 affiche les types de problèmes graves éprouvés par les personnes des Premières Nations, les Métis et les personnes non racisées ou non autochtones au cours des trois dernières années.

Parmi les 19 problèmes examinés dans l'ECPJ, les cinq problèmes graves les plus courants chez les personnes des Premières Nations étaient la discrimination (8,0 %), le harcèlement (6,1 %), l'obtention de soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (5,0 %), le vandalisme, les dommages à la propriété, les menaces ou le bruit dans le quartier (5,0 %), ainsi qu'un problème grave lié à des dettes ou à des difficultés à récupérer une somme d'argent qu'on leur devait (4,3 %). Les cinq problèmes les plus courants chez les Métis étaient le vandalisme, les dommages à la propriété, les menaces ou le bruit dans le quartier (5,8 %), l'obtention de soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (5,4 %), la discrimination (5,0 %), le harcèlement (4,8 %), ainsi qu'un problème grave lié à des dettes ou à des difficultés à récupérer une somme d'argent qu'on leur devait (4,8 %). En raison des limites de la taille de l'échantillon, un seul type de problème grave, soit la discrimination, peut être publié pour les Inuit. On observe que 7,4 % d'entre ces derniers ont été confrontés à un tel problème dans les 10 provinces du Canada.

À titre de comparaison, les cinq problèmes les plus courants chez les personnes non racisées ou non autochtones étaient le vandalisme, les dommages à la propriété, les menaces ou le bruit dans le quartier (3,8 %), l'obtention de soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (2,9 %), le harcèlement (2,8 %), un service ou un achat important pour lequel elles n'ont pas obtenu ce pour quoi elles avaient payé (2,7 %), ainsi qu'un problème grave lié à des dettes ou à des difficultés à récupérer une somme d'argent qu'on leur devait (2,4 %).

La proportion d'Autochtones qui ont connu un problème grave de discrimination ou de harcèlement est notable : elle est environ quatre fois plus élevée chez les personnes des Premières Nations et les Inuit, et deux fois et demie plus élevée chez les Métis, comparativement aux personnes non racisées ou non autochtones (2,0 %). De plus, d'autres recherches ont montré que les raisons de cette discrimination et le lieu où elle se produit sont différents pour les Autochtones comparativement aux non-Autochtones (Savage et McDonald, 2022). Par exemple, les Autochtones étaient plus susceptibles d'être victimes de discrimination dans divers contextes, comme à l'école, au travail ou en ligne (Savage et McDonald, 2022). De même, les expériences de harcèlement étaient beaucoup plus probables chez les personnes des Premières Nations et les Métis que chez les personnes non racisées ou non autochtones.

Des différences significatives dans les problèmes de santé ont également été constatées entre les Autochtones et les personnes non racisées ou non autochtones. Les Métis (3,8 %, 2,2 % et 5,4 %, respectivement) et les personnes des Premières Nations (3,8 %, 1,8 % et 5,0 %, respectivement) étaient environ deux fois plus susceptibles d'avoir connu un problème grave lié à une blessure corporelle ou à un problème de santé ayant eu lieu en public, lié à l'obtention d'une aide pour incapacité ou lié à l'obtention de soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité que les personnes non racisées ou non autochtones (1,7 %, 0,9 % et 2,9 %, respectivement).

La prévalence des problèmes liés à la justice pénale différait de façon significative entre les Autochtones et les personnes non racisées ou non autochtones. Les personnes des Premières Nations (3,3 %) étaient presque trois fois plus susceptibles que les personnes non racisées ou non autochtones (1,2 %) de connaître des problèmes graves liés à une interpellation, une accusation, une inculpation, une détention ou une arrestation. En outre, les Métis (3,9 %) et les personnes des Premières Nations (3,6 %) étaient environ deux fois plus susceptibles d'avoir des contacts avec le système de justice pénale après avoir été victimes ou témoins d'un acte criminel que les personnes non racisées ou non autochtones (1,9 %).

Des différences importantes ont également été constatées en ce qui concerne les problèmes graves dans la vie familiale. Notamment, les personnes des Premières Nations (3,1 %) et les Métis (2,7 %) étaient près de trois fois plus susceptibles de connaître un grave problème lié à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales que les personnes non racisées ou non autochtones (1,1 %). De plus, les Métis (3,9 %) et les personnes des Premières Nations (3,1 %) étaient environ deux fois plus susceptibles que les personnes non racisées ou non autochtones (1,7 %) de vivre l'éclatement de la famille qui n'était pas liée à des problèmes de garde des enfants.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte important, celui de l'effet négatif de la colonisation et des traumatismes intergénérationnels qui en ont découlé sur les peuples et les familles autochtones. Les traumatismes intergénérationnels sont liés à un bien-être négatif et peuvent contribuer à accroître le stress interpersonnel et le dysfonctionnement familial (Bombay et coll., 2009), ou la déconnexion au sein des familles (O'Neil et coll., 2018). Les politiques gouvernementales ont contribué à ce traumatisme intergénérationnel en encourageant et en permettant la séparation des enfants autochtones de leur famille, comme le démontrent le système des pensionnats et la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance. Les résultats présentés ici démontrent que les personnes des Premières Nations et les Métis continuent de devoir faire face de manière disproportionnée aux problèmes familiaux.

Les personnes des Premières Nations et les Métis étaient beaucoup plus susceptibles de connaître divers autres types de problèmes graves que les personnes non racisées ou non autochtones. Les personnes des Premières Nations étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir un problème ou un conflit grave lié à un achat important ou à l'obtention d'un service (3,8 % par rapport à 2,7 %), à leur employeur ou à leur emploi (3,7 % par rapport à 2,4 %), à une dette ou à une somme d'argent qu'on leur devait (4,3 % par rapport à 2,4 %), ou à l'obtention d'une aide gouvernementale (2,4 % par rapport à 1,0 %). Les Métis étaient beaucoup plus susceptibles que les personnes non racisées ou non autochtones de connaître un problème ou un conflit grave lié au vandalisme, aux dommages à la propriété, aux menaces ou au bruit (5,8 % par rapport à 3,8 %), à leur employeur ou à leur emploi (3,8 % par rapport à 2,4 %), à une dette ou à une somme d'argent qu'on leur devait (4,8 % par rapport à 2,4 %), à l'obtention d'une aide gouvernementale (2,7 % par rapport à 1,0 %) et à un testament ou à la prise en charge des finances ou des soins de santé d'une personne incapable de prendre soin d'elle-même (2,7 % par rapport à 1,4 %).

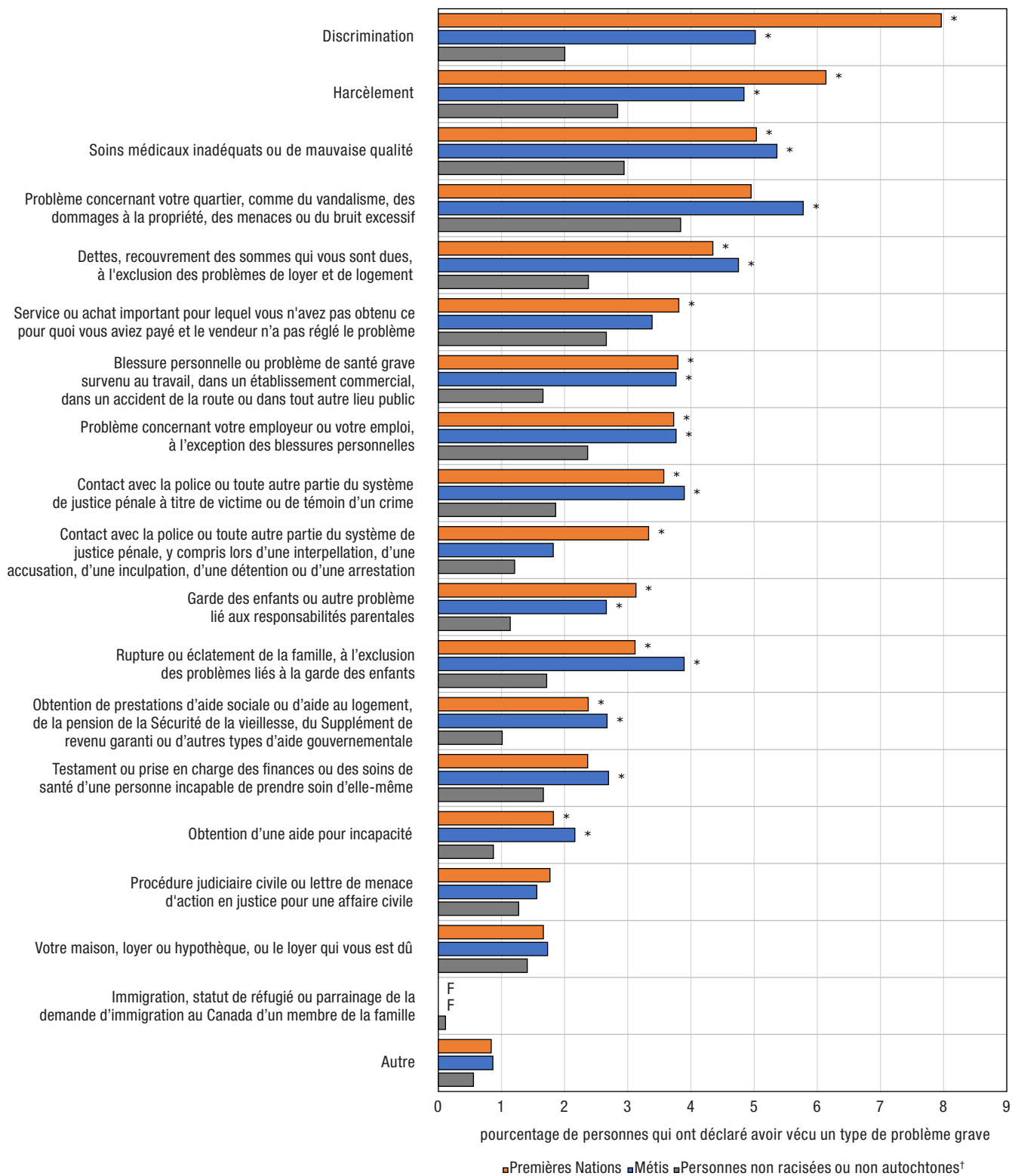
Il existe des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la probabilité de connaître certains types de problèmes graves chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis

Selon des publications antérieures, les femmes autochtones doivent plus souvent faire face à certains problèmes que les hommes autochtones, comme la victimisation violence (Heidinger, 2022) ou les problèmes de santé chroniques (Hahmann et Kumar, 2022). En revanche, les hommes au sein de la population générale au Canada sont plus susceptibles que les femmes de connaître de graves problèmes liés à des démêlés avec la police ou à des dettes ou une somme d'argent qu'on leur devait (Currie, 2009; Cotter, 2022; Savage et McDonald, 2022).

Les différences entre les femmes et les hommes autochtones constituent une autre considération importante, en ce qui concerne les problèmes graves rencontrés. Une analyse comparative entre les sexes indique que la différence entre les femmes des Premières Nations et celles non racisées ou non autochtones est plus importante que la différence entre les hommes des Premières Nations et ceux non racisés ou non autochtones. Les femmes des Premières Nations étaient beaucoup plus susceptibles que celles non racisées ou non autochtones de connaître 14 types de problèmes graves examinés dans l'ECPJ (voir le tableau 1). Notamment, les femmes des Premières Nations étaient environ deux fois plus susceptibles que les femmes non racisées ou non autochtones de recevoir des soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (6,2 % par rapport à 3,3 %), environ quatre fois plus susceptibles d'être victimes de discrimination (8,1 % par rapport à 2,0 %), environ deux fois et demie plus susceptibles de connaître des problèmes graves liés à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales (3,6 % par rapport à 1,5 %), et environ trois fois plus susceptibles de connaître un problème grave lié à un contact avec le système de justice pénale, que ce soit pour une interpellation, une accusation, une inculpation, une détention ou une arrestation (1,6 % par rapport à 0,6 %), ou à titre de victime ou témoin d'un crime (4,3 % par rapport à 1,8 %).

En outre, les femmes des Premières Nations étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes des Premières Nations de connaître un problème grave lié à des soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (6,2 % par rapport à 3,5 %) ou au harcèlement (7,6 % par rapport à 4,0 %), et beaucoup moins susceptibles de connaître un problème grave lié à une interpellation, une accusation, une inculpation, une détention ou une arrestation (1,6 % par rapport à 5,4 %).

Graphique 2
Pourcentage des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des personnes non racisées ou non autochtones ayant connu des types de problèmes ou de conflits graves au cours des trois dernières années, provinces, 2021



F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Les données relatives aux types de problèmes graves vécus par les Inuit au cours des trois dernières années n'étaient publiables que pour les personnes victimes de discrimination (7,4 %). Les estimations pour tous les autres types de problèmes ne sont pas incluses dans ce graphique pour des raisons de qualité des données.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Les hommes des Premières Nations étaient plus susceptibles que ceux non racisés ou non autochtones de connaître cinq types de problèmes graves examinés dans l'ECPJ (voir le tableau 2). En particulier, les hommes des Premières Nations étaient trois fois plus susceptibles que ceux non racisés ou non autochtones de connaître un problème grave lié à une interpellation, une accusation, une inculpation, une détention ou une arrestation (5,4 % par rapport à 1,8 %), environ trois fois et demie plus susceptibles de connaître un problème grave lié à la discrimination (7,3 % par rapport à 2,0 %) et environ trois fois plus susceptibles de connaître un problème grave lié à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales (2,3 % par rapport à 0,8 %).

Tableau 1
Pourcentage des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des personnes non racisées ou non autochtones qui sont des femmes et qui ont connu des types de problèmes ou de conflits graves au cours des trois dernières années, provinces, 2021

Types de problèmes graves	Femmes des Premières Nations		Femmes métisses		Femmes non racisées ou non autochtones†	
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %
Discrimination	8,1*	(6,2-10,3)	5,3*	(3,6-7,4)	2,0	(1,0-2,5)
Harcèlement	7,6*	(5,8-9,8)	5,8*	(4,0-8,0)	3,2	(2,6-3,8)
Soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité	6,2*	(4,5-8,2)	6,0*	(4,3-8,2)	3,3	(2,8-4,0)
Problème concernant votre quartier, comme du vandalisme, des dommages à la propriété, des menaces ou du bruit excessif	6,0*	(4,4-8,0)	6,6*	(4,8-8,7)	3,6	(3,1-4,3)
Dettes, recouvrement des sommes qui vous sont dues, à l'exclusion des problèmes de loyer et de logement	3,9*	(2,5-5,8)	3,4*	(2,3-4,9)	2,0	(1,6-2,5)
Service ou achat important pour lequel vous n'avez pas obtenu ce pour quoi vous aviez payé et le vendeur n'a pas réglé le problème	4,3*	(2,9-6,1)	2,6	(1,6-3,9)	2,4	(1,9-2,9)
Blessure personnelle ou problème de santé grave survenu au travail, dans un établissement commercial, dans un accident de la route ou dans tout autre lieu public	4,1*	(2,7-5,9)	3,1*	(2,1-4,4)	1,6	(1,3-2,0)
Problème concernant leur votre employeur ou votre emploi, à l'exception des blessures personnelles	4,4*	(3,0-6,3)	3,5	(2,1-5,4)	2,3	(1,8-2,8)
Contact avec la police ou toute autre partie du système de justice pénale à titre de victime ou de témoin d'un crime	4,3*	(3,0-6,1)	4,7*	(3,2-6,6)	1,8	(1,4-2,3)
Contact avec la police ou toute autre partie du système de justice pénale, y compris lors d'une interpellation, d'une accusation, d'une inculpation, d'une détention ou d'une arrestation	1,6*	(0,8-2,9)	1,2	(0,5-2,4)	0,6	(0,4-0,9)
Garde des enfants ou autre problème lié aux responsabilités parentales	3,6*	(2,3-5,4)	3,6*	(2,4-5,1)	1,5	(1,1-1,9)
Rupture ou éclatement de la famille, à l'exclusion des problèmes liés à la garde des enfants	3,2*	(2,0-4,8)	4,7*	(3,2-6,7)	1,7	(1,3-2,2)
Obtention de prestations d'aide sociale ou d'aide au logement, de la pension de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti ou d'autres types d'aide gouvernementale	2,9*	(1,7-4,5)	2,6*	(1,4-4,3)	0,8	(0,5-1,2)
Testament ou prise en charge des finances ou des soins de santé d'une personne incapable de prendre soin d'elle-même	2,8	(1,8-4,2)	3,1	(1,8-4,9)	1,8	(1,5-2,3)
Obtention d'une aide pour incapacité	2,2*	(1,3-3,5)	1,8*	(1,1-2,9)	0,8	(0,5-1,1)
Procédure judiciaire civile ou lettre de menace d'action en justice pour une affaire civile	1,6	(0,8-2,8)	1,0	(0,5-1,9)	1,1	(0,8-1,5)
Votre maison, loyer ou hypothèque, ou le loyer qui vous est dû	1,8	(1,0-2,9)	1,6	(0,9-2,6)	1,3	(1,0-1,7)
Immigration, statut de réfugié ou parrainage de la demande d'immigration au Canada d'un membre de la famille	F	F	F	F	F	F
Autre	F	F	1,1	(0,5-2,1)	0,7	(0,4-1,1)

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

Note : Les données relatives aux types de problèmes graves vécus par les femmes inuites au cours des trois dernières années ne sont pas incluses dans ce tableau pour des raisons de qualité des données.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Dans l'ensemble, les hommes et les femmes métis affichent des tendances différentes en ce qui concerne les types de problèmes graves auxquels ils doivent faire face. Par exemple, les femmes métisses étaient beaucoup plus susceptibles de connaître un problème grave lié à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales que les hommes métis (3,6 % par rapport à 1,7 %). Comparativement aux femmes non racisées ou non autochtones, les femmes métisses étaient beaucoup plus susceptibles de connaître 11 types de problèmes graves (voir le tableau 1). Il convient de noter que les femmes métisses étaient environ deux fois et demie plus susceptibles que celles non racisées ou non autochtones de connaître un problème grave lié à la garde des enfants ou aux responsabilités parentales (3,6 % par rapport à 1,5 %), environ deux fois plus susceptibles de recevoir des soins

médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (6,2 % par rapport à 3,3 %) et environ deux fois et demie plus susceptibles de connaître un problème grave lié à la discrimination (5,3 % par rapport à 2,0 %).

Les hommes métis étaient beaucoup plus susceptibles que ceux non racisés ou non autochtones de connaître six types de problèmes graves (voir le tableau 2). Notamment, les hommes métis étaient plus susceptibles de connaître des problèmes graves liés à l'obtention d'une aide gouvernementale (2,8 % par rapport à 1,2 %) ou d'une aide pour incapacité (2,5 % par rapport à 0,9 %), ou encore d'être victimes de discrimination (4,8 % par rapport à 2,0 %), et presque deux fois plus susceptibles de recevoir des soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité (4,6 % par rapport à 2,6 %).

Tableau 2
Pourcentage des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des personnes non racisées ou non autochtones qui sont des hommes et qui ont connu des types de problèmes ou de conflits graves au cours des trois dernières années, provinces, 2021

Types de problèmes graves	Hommes des Premières Nations		Hommes métis		Hommes non racisés ou non autochtones†	
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %
Discrimination	7,3*	(5,3-9,7)	4,8*	(3,2-6,9)	2,0	(1,5-2,6)
Harcèlement	4,0	(2,4-6,2)	3,8	(2,5-5,4)	2,4	(1,9-3,0)
Soins médicaux inadéquats ou de mauvaise qualité	3,5	(2,0-5,6)	4,6*	(3,1-6,4)	2,6	(2,0-3,2)
Problème concernant votre quartier, comme du vandalisme, des dommages à la propriété, des menaces ou du bruit excessif	3,6	(2,1-5,7)	4,9	(3,5-6,6)	4,0	(3,3-4,7)
Dettes, recouvrement des sommes qui vous sont dues, à l'exclusion des problèmes de loyer et de logement	4,7*	(3,1-6,7)	5,8*	(3,9-8,2)	2,8	(2,2-3,4)
Service ou achat important pour lequel vous n'avez pas obtenu ce pour quoi vous aviez payé et le vendeur n'a pas réglé le problème	3,3	(1,9-5,3)	4,1	(2,7-5,9)	2,9	(2,4-3,5)
Blessure personnelle ou problème de santé grave survenu au travail, dans un établissement commercial, dans un accident de la route ou dans tout autre lieu public	3,5*	(2,1-5,4)	4,5*	(2,9-6,6)	1,7	(1,3-2,2)
Problème concernant vous votre employeur ou votre emploi, à l'exception des blessures personnelles	2,7	(1,5-4,4)	4,0	(2,6-5,8)	2,4	(1,9-3,0)
Contact avec la police ou toute autre partie du système de justice pénale à titre de victime ou de témoin d'un crime	2,5	(1,3-4,2)	3,1	(1,9-4,7)	1,9	(1,4-2,5)
Contact avec la police ou toute autre partie du système de justice pénale, y compris lors d'une interpellation, d'une accusation, d'une inculpation, d'une détention ou d'une arrestation	5,4*	(3,5-7,8)	2,5	(1,3-4,3)	1,8	(1,4-2,4)
Garde des enfants ou autre problème lié aux responsabilités parentales	2,3*	(1,2-3,9)	1,7	(0,9-3,0)	0,8	(0,5-1,2)
Rupture ou éclatement de la famille, à l'exclusion des problèmes liés à la garde des enfants	2,8	(1,6-4,6)	2,9	(1,8-4,5)	1,7	(1,3-2,3)
Obtention de prestations d'aide sociale ou d'aide au logement, de la pension de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti ou d'autres types d'aide gouvernementale	1,5	(0,6-3,0)	2,8*	(1,7-4,4)	1,2	(0,9-1,6)
Testament ou prise en charge des finances ou des soins de santé d'une personne incapable de prendre soin d'elle-même	1,9	(0,9-3,4)	2,2	(1,3-3,5)	1,5	(1,1-1,9)
Obtention d'une aide pour incapacité	F	F	2,5*	(1,5-4,1)	0,9	(0,7-1,3)
Procédure judiciaire civile ou lettre de menace d'action en justice pour une affaire civile	2,0	(1,0-3,4)	2,1	(1,2-3,5)	1,4	(1,1-1,9)
Votre maison, loyer ou hypothèque, ou le loyer qui vous est dû	1,6	(0,8-2,9)	1,8	(1,0-3,0)	1,5	(1,1-2,0)
Immigration, statut de réfugié ou parrainage de la demande d'immigration au Canada d'un membre de la famille	F	F	F	F	0,1	(0,1-0,3)
Autre	F	F	F	F	0,4	(0,2-0,6)

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

Note : Les données relatives aux types de problèmes graves vécus par les hommes inuits au cours des trois dernières années ne sont pas incluses dans ce tableau pour des raisons de qualité des données.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Certaines caractéristiques socioéconomiques, particulièrement le fait d'avoir une incapacité, d'être non hétérosexuel ou d'avoir un faible revenu du ménage, sont associées au fait de vivre au moins un problème grave

L'examen des caractéristiques socioéconomiques associées aux problèmes graves peut révéler quelles sous-populations pourraient bénéficier le plus de l'aide juridique ou sociale. Des recherches antérieures indiquent que

plusieurs caractéristiques, notamment un revenu plus faible, une incapacité autodéclarée ou un niveau de scolarité plus élevé, augmentent la probabilité de connaître un ou plusieurs problèmes graves (Savage et McDonald, 2022). Toutefois, ces caractéristiques n'ont pas été étudiées précisément au sein des populations des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Les caractéristiques des problèmes graves, comme la gravité perçue ou la chronicité, peuvent varier d'une province à l'autre en raison de différences en matière de politiques ou d'autres différences provinciales telles que l'accès à l'aide juridique. Il n'y avait pas de différences significatives entre les régions en ce qui concerne la proportion de personnes des Premières Nations qui ont connu un grave problème au cours des trois dernières années. Parallèlement, la proportion de Métis ayant connu au moins un problème grave était beaucoup plus faible dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario. À titre de comparaison, les personnes non racisées ou non autochtones de l'Ontario étaient beaucoup plus susceptibles de connaître un ou plusieurs problèmes graves que celles du Québec, et beaucoup moins susceptibles que celles de la Colombie-Britannique.

Chez les personnes des Premières Nations, il n'y avait pas de différences notables entre les quatre groupes d'âge en ce qui concerne la probabilité d'avoir connu un problème grave. Toutefois, chez les Métis, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient beaucoup moins susceptibles de connaître un problème grave (18 %) que les personnes âgées de 18 à 29 ans (27 %). Chez les personnes non racisées ou non autochtones, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient beaucoup moins susceptibles de connaître un problème grave que les personnes âgées de 18 à 29 ans, tandis que les personnes âgées de 30 à 64 ans étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir connu un problème. Il convient de noter que la proportion des personnes des Premières Nations et des Métis âgés de 18 à 64 ans ayant connu un problème grave était similaire. Ce n'était pas le cas pour la population non racisée ou non autochtone, où les personnes d'âge moyen étaient plus susceptibles de connaître des problèmes graves que les personnes des autres groupes d'âge.

Chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis, les Inuit et les personnes non racisées ou non autochtones, il n'y avait pas de différences significatives dans la proportion d'hommes et de femmes ayant connu un ou plusieurs problèmes graves. De même, il n'y avait pas de différences significatives entre les lieux de résidence urbains ou ruraux dans aucun des groupes de population.

Une proportion beaucoup plus élevée de personnes non hétérosexuelles, c'est-à-dire de personnes ayant déclaré être lesbiennes ou gaies, bisexuelles, pansexuelles, asexuelles ou d'une autre orientation sexuelle, ont déclaré avoir connu des problèmes graves. Plus de 2 personnes non hétérosexuelles sur 5 (42 %) chez les personnes des Premières Nations, 48 % chez les Métis et 29 % chez les personnes non hétérosexuelles non racisées ou non autochtones ont déclaré avoir connu un problème grave, comparativement à leurs homologues hétérosexuels (28 %, 27 % et 18 %, respectivement). Non seulement les personnes non hétérosexuelles semblent devoir faire face plus souvent à des problèmes graves, mais des recherches menées dans l'Ouest canadien ont montré qu'elles pouvaient être davantage confrontées à des obstacles liés à la justice et aux services juridiques (Centre de recherche communautaire, 2021).

Chez les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuit, il n'y avait pas de différences notables en ce qui concerne la prévalence des problèmes graves entre les personnes ayant déclaré avoir travaillé au cours des 12 mois précédents et celles qui n'avaient pas travaillé. À titre de comparaison, les personnes non racisées ou non autochtones qui ont déclaré avoir travaillé au cours des 12 mois précédents étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir connu un problème grave (20 %) que les personnes non racisées ou non autochtones qui ne travaillaient pas (16 %).

Des recherches qualitatives ont montré que les personnes ayant une incapacité physique ou mentale, en particulier si elles sont Autochtones ou appartiennent à une minorité visible, doivent plus souvent faire face à des problèmes graves et ont plus de mal à les résoudre (Rajan, 2021). Près de la moitié des personnes des Premières Nations (46 %) et des Métis (44 %) ayant une incapacité autodéclarée ont connu au moins un problème grave, ce qui est beaucoup plus élevé qu'environ un quart des personnes des Premières Nations (25 %) et des Métis (24 %), respectivement, n'ayant pas d'incapacité autodéclarée qui ont signalé la même chose. Plus du tiers des personnes non racisées ou non autochtones (34 %) ayant une incapacité autodéclarée ont connu au moins un problème grave, une proportion beaucoup plus élevée que celle de 16 % des personnes non racisées ou non autochtones n'ayant pas d'incapacité autodéclarée.

Les publications sur les problèmes graves indiquent que les personnes ayant des niveaux de scolarité plus élevés sont plus susceptibles de déclarer avoir connu des problèmes graves (Currie, 2009; Savage et McDonald, 2022). Cela était également le cas pour les personnes des Premières Nations, où les personnes ayant suivi une formation collégiale (37 %) ou universitaire (34 %) étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir connu un problème grave que celles qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent (25 %). Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les personnes moins scolarisées sous-déclarent leurs expériences de problèmes graves (Currie, 2009). Toutefois, il convient de noter qu'il n'y avait pas de différences notables, entre les groupes de scolarité, en ce qui concerne la proportion de Métis ayant connu un problème grave.

Conformément aux recherches antérieures menées dans d'autres groupes de population, les personnes des Premières Nations et les Métis étaient plus susceptibles de connaître au moins un problème grave s'ils touchaient un revenu plus faible. Les personnes des Premières Nations appartenant au quintile de revenu du ménage le plus faible étaient beaucoup plus susceptibles de connaître un problème grave que celles appartenant aux troisième, quatrième et cinquième quintiles de revenu, et la probabilité était presque significative pour le deuxième quintile de revenu. Les Métis dans le quintile de revenu le plus faible étaient beaucoup plus susceptibles de connaître un problème grave que ceux des quatrième et cinquième quintiles de revenu.

Tableau 3
Proportion des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis, des Inuit et des personnes non racisées ou non autochtones ayant connu un problème grave au cours des trois dernières années, selon les caractéristiques socioéconomiques, provinces, 2021

Caractéristiques	Premières Nations		Métis		Inuit		Personnes non racisées ou non autochtones	
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %
Provinces								
Atlantique	25	(18-33)	19*	(12-29)	14 ^E	(7-25)	17	(16-18)
Québec	23	(16-32)	28	(19-38)	F	F	16*	(14-18)
Ontario [†]	32	(27-37)	30	(25-35)	F	F	19	(17-21)
Prairies	30	(25-35)	29	(25-33)	F	F	21	(19-23)
Colombie-Britannique	31	(25-38)	29	(23-36)	F	F	22*	(19-25)
Emplacement géographique[†]								
Région rurale	26	(21-31)	26	(22-31)	24	(16-34)	17	(15-19)
Région urbaine [†]	31	(28-35)	29	(27-33)	28 ^E	(18-40)	19	(18-20)
Groupe d'âge								
18 à 29 ans [†]	28	(23-34)	27	(21-33)	F	F	17	(14-19)
30 à 44 ans	33	(28-39)	33	(28-38)	32 ^E	(18-49)	24*	(22-26)
45 à 64 ans	30	(26-35)	31	(27-35)	25	(15-38)	21*	(20-23)
65 ans et plus	24	(18-31)	18*	(14-23)	F	F	12*	(11-13)
Genre								
Masculin	28	(24-32)	27	(23-31)	22 ^E	(12-34)	19	(17-20)
Féminin [†]	31	(27-35)	30	(26-34)	30	(20-40)	19	(17-20)
Orientation sexuelle								
Hétérosexuel [†]	28	(25-31)	27	(24-30)	23	(16-31)	18	(17-19)
Non hétérosexuel	42*	(31-53)	48*	(37-59)	F	F	29*	(23-35)
Activité sur le marché du travail²								
Ayant travaillé [†]	29	(26-32)	28	(25-31)	28	(20-37)	20	(19-21)
N'ayant pas travaillé	32	(27-37)	30	(26-34)	21 ^E	(10-35)	16*	(15-18)
Incapacité autodéclarée								
Oui	46*	(40-52)	44*	(38-50)	F	F	34*	(31-37)
Non [†]	25	(22-28)	24	(22-27)	21	(15-29)	16	(15-17)
Niveau de scolarité³								
Sans diplôme d'études secondaires [†]	25	(19-31)	28	(22-35)	F	F	13	(11-16)
Diplôme d'études secondaires ou diplôme équivalent	24	(20-29)	26	(22-31)	F	F	17*	(15-19)
Collège, cégep ou école de métiers	37*	(32-41)	31	(26-36)	24 ^E	(13-38)	21*	(19-23)
Certificat universitaire ou grade supérieur	34*	(28-40)	29	(25-35)	F	F	20*	(18-21)

Caractéristiques	Premières Nations		Métis		Inuit		Personnes non racisées ou non autochtones	
	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %
Quintiles de revenu⁴								
Q1 [†]	38	(33-44)	34	(29-40)	F	F	23	(21-26)
Q2	30	(23-37)	31	(25-38)	F	F	20*	(18-22)
Q3	29*	(23-35)	28	(23-35)	F	F	19*	(17-21)
Q4	28*	(20-36)	19*	(15-25)	F	F	15*	(13-17)
Q5	26*	(19-33)	23*	(17-30)	F	F	16*	(14-18)

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

F trop peu fiable pour être publié

E à utiliser avec prudence

† catégorie de référence

1. Un emplacement en région urbaine est défini comme un lieu de résidence dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Un emplacement en région rurale est un lieu de résidence à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

2. L'activité sur le marché du travail a été déterminée en demandant aux répondants à l'enquête s'ils avaient occupé un emploi ou travaillé dans une entreprise au cours des 12 derniers mois.

L'analyse de cette variable a été limitée aux personnes âgées de 25 ans et plus afin de mieux refléter la population active.

3. L'analyse de cette variable a été limitée aux personnes âgées de 25 ans et plus.

4. Les quintiles de revenu ont été générés à partir du revenu des ménages dans chaque province, où « Q1 » représente le groupe de revenu le plus faible, et « Q5 », le groupe de revenu le plus élevé.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Si l'on tient compte d'autres caractéristiques, certaines caractéristiques socioéconomiques sont associées à l'existence d'au moins un problème grave chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les personnes non racisées ou non autochtones

Pour examiner l'effet des caractéristiques socioéconomiques sur la probabilité de connaître un problème grave tout en tenant compte des autres facteurs étudiés précédemment, une régression logistique multivariée a été effectuée. Le tableau 4 porte sur les facteurs observés dans la population des personnes des Premières Nations vivant hors réserve, le tableau 5, sur les facteurs observés dans la population métisse, et le tableau A1, sur les facteurs observés dans la population non racisée ou non autochtone.

Chez les personnes des Premières Nations, la situation vis-à-vis de l'incapacité autodéclarée, l'orientation sexuelle et le niveau de scolarité étaient étroitement liés à la probabilité d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves, lorsque l'on tient compte des caractéristiques socioéconomiques examinées dans le tableau 4. Plus précisément, les personnes des Premières Nations ayant une incapacité autodéclarée avaient 49 % de chances (probabilités ajustées) d'avoir au moins un problème grave, soit 1,86 fois plus de chances que les personnes des Premières Nations n'ayant pas d'incapacité autodéclarée. En outre, les personnes des Premières Nations non hétérosexuelles étaient 45 % (probabilités ajustées) à avoir connu au moins un problème grave, soit 1,49 fois plus que les personnes des Premières Nations hétérosexuelles. Enfin, 38 % (probabilités ajustées) des personnes des Premières Nations qui avaient terminé des études collégiales ou universitaires étaient susceptibles de connaître au moins un problème grave, soit respectivement 1,65 fois et 1,63 fois plus que les personnes des Premières Nations qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

L'âge n'avait pas de lien statistiquement significatif avec la probabilité d'éprouver un problème grave chez les personnes des Premières Nations. Toutefois, il convient de noter que les rapports de risques étaient presque identiques dans les groupes d'âge de 25 à 29 ans et de 30 à 44 ans, contrairement aux personnes non racisées ou non autochtones, pour lesquelles le rapport est plus élevé dans ce dernier groupe d'âge (voir le tableau A1). Une tendance similaire a été observée en ce qui concerne le niveau de scolarité, les rapports de risques étant similaires pour les personnes sans diplôme d'études secondaires et pour celles qui en ont un. Ce n'est pas le cas des personnes non racisées ou non autochtones, où leur rapport est plus élevé parmi celles qui ont un diplôme d'études secondaires (voir tableau A1). Cela peut également être attribuable à une prévalence plus élevée chez les personnes des Premières Nations sans diplôme d'études secondaires que chez les personnes non racisées ou non autochtones ayant le même niveau de scolarité.

Chez les Métis, la situation vis-à-vis de l'incapacité autodéclarée et l'orientation sexuelle étaient étroitement liées à la probabilité d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves au cours des trois dernières années, lorsque l'on tient compte des caractéristiques socioéconomiques examinées dans le tableau 5. Chez les Métis ayant une incapacité autodéclarée, 42 % (probabilités ajustées) étaient susceptibles d'avoir connu un problème grave, soit 1,68 fois plus que les Métis n'ayant pas d'incapacité autodéclarée. Chez les Métis non hétérosexuels, 49 % (probabilités ajustées) étaient susceptibles d'avoir connu un problème grave, soit 1,81 fois plus que les Métis hétérosexuels. Le rapport de risques chez les Métis âgés de 65 ans ou plus était bien différent sur le plan statistique de celui du groupe d'âge des 25 à 29 ans, et le rapport est similaire à celui observé dans la population non racisée ou non autochtone (voir le tableau A1). En ce qui concerne le revenu des Métis, il n'y avait pas d'associations significatives, et les rapports de risques dans la plupart des quintiles de revenu n'étaient pas statistiquement différents de ceux observés dans le groupe de référence. Toutefois, il est possible que le revenu soit lié aux types de problèmes graves vécus et aux ressources disponibles pour les résoudre, ce qui n'a pas été examiné dans le présent article.

Tableau 4
Probabilités prédites ajustées et rapports de risques d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves au cours des trois dernières années, selon les caractéristiques socioéconomiques, chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve âgés de 25 ans et plus, provinces, 2021

Caractéristiques	Probabilités prédites (pourcentage)	Intervalle de confiance de 95 %	Rapport de risques ¹
Région			
Atlantique	31	(22-41)	0,94
Québec	30	(22-40)	0,93
Ontario†	33	(28-38)	1,00
Prairies	32	(27-38)	0,98
Colombie-Britannique	29	(22-37)	0,89
Emplacement géographique²			
Région rurale	28	(23-34)	0,86
Région urbaine†	33	(29-37)	1,00
Groupe d'âge			
25 à 29 ans†	34	(25-44)	1,00
30 à 44 ans	34	(29-40)	1,01
45 à 64 ans	30	(26-35)	0,88
65 ans et plus	25	(19-32)	0,73
Genre			
Masculin	32	(28-38)	1,06
Féminin†	31	(27-35)	1,00
Orientation sexuelle			
Hétérosexuel†	30	(27-34)	1,00
Non hétérosexuel†	45	(31-60)	1,49*
Incapacité autodéclarée			
Oui	49	(42-56)	1,86*
Non†	26	(23-30)	1,00
Niveau de scolarité			
Sans diplôme d'études secondaires†	23	(17-31)	1,00
Diplôme d'études secondaires ou diplôme équivalent	25	(19-31)	1,07
Collège, cégep ou école de métiers	38	(33-43)	1,65*
Certificat universitaire ou grade supérieur	38	(31-45)	1,63*
Quintiles de revenu³			
Q1†	36	(30-42)	1,00
Q2	31	(24-39)	0,87
Q3	30	(24-37)	0,83
Q4	28	(21-36)	0,77
Q5	27	(20-35)	0,74

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

† catégorie de référence

1. Rapport de risques : rapport des probabilités ajustées pour une catégorie donnée divisées par celles pour la catégorie de référence.

2. Un emplacement en région urbaine est défini comme un lieu de résidence dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Un emplacement en région rurale est un lieu de résidence à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

3. Les quintiles de revenu ont été générés à partir du revenu des ménages dans chaque province, où « Q1 » représente le groupe de revenu le plus faible, et « Q5 », le groupe de revenu le plus élevé.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Tableau 5
Probabilités prédites ajustées et rapports de risques d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves au cours des trois dernières années, selon les caractéristiques socioéconomiques, chez les Métis âgés de 25 ans et plus, provinces, 2021

Caractéristiques	Probabilités prédites (pourcentage)	Intervalle de confiance de 95 %	Rapport de risques ¹
Région			
Atlantique	27	(18-39)	0,91
Québec	27	(20-36)	0,90
Ontario [†]	30	(25-36)	1,00
Prairies	28	(24-32)	0,93
Colombie-Britannique	32	(26-39)	1,06
Emplacement géographique²			
Région rurale	27	(22-33)	0,93
Région urbaine [†]	29	(26-33)	1,00
Groupe d'âge			
25 à 29 ans [†]	26	(19-35)	1,00
30 à 44 ans	34	(29-40)	1,29
45 à 64 ans	31	(27-35)	1,16
65 ans et plus	17	(13-23)	0,65
Genre			
Masculin	28	(25-32)	0,97
Féminin [†]	29	(26-33)	1,00
Orientation sexuelle			
Hétérosexuel [†]	27	(24-30)	1,00
Non hétérosexuel [†]	49	(37-61)	1,81*
Incapacité autodéclarée			
Oui	42	(35-49)	1,68*
Non [†]	25	(22-28)	1,00
Niveau de scolarité			
Sans diplôme d'études secondaires [†]	32	(24-41)	1,00
Diplôme d'études secondaires ou diplôme équivalent	25	(20-30)	0,77
Collège, cégep ou école de métiers	31	(27-36)	0,97
Certificat universitaire ou grade supérieur	29	(24-34)	0,90
Quintiles de revenu³			
Q1 [†]	31	(25-37)	1,00
Q2	35	(29-42)	1,15
Q3	30	(24-36)	0,96
Q4	22	(17-28)	0,72
Q5	26	(20-33)	0,84

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

[†] catégorie de référence

1. Rapport de risques : rapport des probabilités ajustées pour une catégorie donnée divisées par celles pour la catégorie de référence.

2. Un emplacement en région urbaine est défini comme un lieu de résidence dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Un emplacement en région rurale est un lieu de résidence à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

3. Les quintiles de revenu ont été générés à partir du revenu des ménages dans chaque province, où « Q1 » représente le groupe de revenu le plus faible, et « Q5 », le groupe de revenu le plus élevé.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

À titre de référence, le même modèle de régression logistique multivariée a été examiné pour la population non racisée ou non autochtone. Les personnes non racisées ou non autochtones vivant dans une région urbaine, âgées de 30 à 65 ans, étant non hétérosexuelles et ayant une incapacité autodéclarée et un revenu faible avaient une forte probabilité d'éprouver un ou plusieurs problèmes graves, après correction pour tenir compte des caractéristiques socioéconomiques examinées dans le tableau A1.

Conclusion

À l'aide des données de l'ECPJ, le présent article a permis d'examiner les types de problèmes graves vécus par les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit dans les provinces du Canada, ainsi que les caractéristiques associées à la probabilité d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves.

Les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit sont plus susceptibles de déclarer avoir connu un problème grave que les personnes non racisées ou non autochtones, et les personnes des Premières Nations et les Métis sont plus susceptibles d'avoir connu plusieurs problèmes graves. Chez les personnes des Premières Nations et les Métis, ces tendances se maintiennent pour presque tous les types de problèmes graves mesurés par l'enquête, comme les problèmes graves de discrimination, de harcèlement, de

mauvais traitements médicaux, de vandalisme, de dommages à la propriété, de bruit excessif ou de menaces dans le quartier. Cela suggère que les problèmes graves sont plus répandus dans presque tous les domaines de leur vie comparativement aux personnes non racisées ou non autochtones. Cette tendance est plus prononcée chez les femmes des Premières Nations et les femmes métisses que chez les hommes des Premières Nations et les hommes métis, comparativement à leurs homologues non racisés ou non autochtones respectifs.

Parmi les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, celles ayant une incapacité autodéclarée, étant non hétérosexuelles, ayant un diplôme d'études postsecondaires et celles ayant un faible revenu étaient plus susceptibles de déclarer avoir connu au moins un problème grave. Lorsque l'on tient compte d'autres facteurs observés dans la population des Premières Nations âgée de 25 ans et plus, l'orientation sexuelle, la situation vis-à-vis de l'incapacité autodéclarée, ainsi que le niveau de scolarité, étaient en lien avec une probabilité plus élevée d'avoir connu un problème grave.

Chez les Métis, les personnes ayant une incapacité autodéclarée, les personnes non hétérosexuelles et les personnes ayant un faible revenu étaient plus susceptibles de déclarer avoir connu au moins un problème grave. Les Métis âgés de 65 ans et plus étaient moins susceptibles d'avoir connu un problème grave. Lorsque l'on tient compte d'autres facteurs observés dans la population métisse âgée de 25 ans et plus, la situation vis-à-vis de l'incapacité autodéclarée et l'orientation sexuelle étaient les seuls facteurs importants associés à une probabilité accrue d'avoir connu un problème grave.

Le fait que relativement peu de facteurs soient fortement associés à la probabilité accrue d'avoir connu des problèmes graves chez les personnes des Premières Nations et les Métis est peut-être le résultat d'une prévalence plus importante de problèmes graves dans tous les sous-groupes des Premières Nations et des Métis. L'absence de différences significatives pourrait être liée à une plus petite taille d'échantillon parmi les personnes des Premières Nations et les Métis, mais bon nombre des rapports de risque étaient plus proches de la catégorie de référence des modèles de population des Premières Nations (tableau 4) et des Métis (tableau 5) que des modèles de population des personnes non autochtone ou non racisées (tableau A1). Les résultats pourraient refléter l'omniprésence de problèmes graves dans tous les domaines de la vie chez les personnes des Premières Nations et les Métis. Par exemple, bien que la prévalence des problèmes graves soit plus faible dans le groupe d'âge le plus jeune et plus élevée dans les groupes d'âge moyen chez les personnes non racisées ou non autochtones, ce n'est pas le cas pour les personnes des Premières Nations et les Métis. De plus, la prévalence de problèmes graves dans le groupe d'âge le plus jeune est beaucoup plus élevée chez les personnes des Premières Nations et les Métis que chez les personnes non racisées ou non autochtones. Une tendance semblable a été observée en ce qui concerne le niveau de scolarité. La prévalence parmi les personnes sans diplôme d'études secondaires est plus élevée chez les personnes Premières Nations et les Métis que chez les personnes non racisées ou non autochtones. De plus, chez les personnes non racisées ou non autochtones, chaque quintile de revenu supérieur au quintile le plus faible avait un effet de protection. Toutefois, il n'y avait pas d'effet de protection évident lié à un revenu plus élevé chez les personnes des Premières Nations et les Métis.

Les résultats du présent article ne peuvent pas être généralisés à la population des Premières Nations vivant dans les réserves, aux Métis et aux Inuit, ou encore aux personnes résidant dans les territoires. Les publications sur les problèmes graves pourraient être encore mieux documentées avec une analyse plus poussée des Autochtones ayant connu des problèmes multiples, ainsi qu'une analyse de la résolution des problèmes graves, des interactions avec le système de justice civile et des répercussions des problèmes graves chez la population autochtone.

Ces résultats s'ajoutent à la documentation existante sur les problèmes graves auxquels sont confrontés les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuit au Canada et pourraient éclairer les politiques et les programmes visant la prévention, l'intervention précoce et la résolution de problèmes.

Annexe

Tableau A1
Probabilités prédites ajustées et rapports de risques d'avoir connu un ou plusieurs problèmes graves au cours des trois dernières années, selon les caractéristiques socioéconomiques, chez les personnes non racisées âgées de 25 ans et plus, provinces, 2021

Caractéristiques	Probabilités prédites (pourcentage)	Intervalle de confiance de 95 %	Rapport de risques ¹
Région			
Atlantique	18	(16-19)	0,96
Québec	17	(15-29)	0,91
Ontario [†]	18	(17-20)	1,00
Prairies	21	(19-23)	1,14
Colombie-Britannique	21	(18-24)	1,14
Emplacement géographique²			
Région rurale	16	(14-19)	0,86*
Région urbaine [†]	19	(18-20)	1,00
Groupe d'âge			
25 à 29 ans [†]	16	(13-20)	1,00
30 à 44 ans	25	(22-27)	1,52*
45 à 64 ans	21	(19-23)	1,30*
65 ans et plus	11	(10-12)	0,67*
Genre			
Masculin	19	(18-21)	1,04
Féminin [†]	18	(17-20)	1,00
Orientation sexuelle			
Hétérosexuel [†]	18	(17-19)	1,00
Non hétérosexuel [†]	24	(19-30)	1,32*
Incapacité autodéclarée			
Oui	33	(30-37)	1,99*
Non [†]	17	(16-18)	1,00
Niveau de scolarité			
Sans diplôme d'études secondaires [†]	11	(9-14)	1,00
Diplôme d'études secondaires ou diplôme équivalent	16	(14-18)	1,42*
Collège, cégep ou école de métiers	20	(19-22)	1,78*
Certificat universitaire ou grade supérieur	21	(19-23)	1,85*
Quintiles de revenu³			
Q1 [†]	27	(25-31)	1,00
Q2	22	(19-34)	0,79*
Q3	17	(15-19)	0,63*
Q4	14	(12-16)	0,51*
Q5	15	(13-17)	0,54*

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

† catégorie de référence

1 Rapport de risques : rapport des probabilités ajustées pour une catégorie donnée divisées par celles pour la catégorie de référence.

2. Un emplacement en région urbaine est défini comme un lieu de résidence dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Un emplacement en région rurale est un lieu de résidence à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

3. Les quintiles de revenu ont été générés à partir du revenu des ménages dans chaque province, où « Q1 » représente le groupe de revenu le plus faible, et « Q5 », le groupe de revenu le plus élevé.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021.

Références

- Anderson, T. (2019). [Résultats du Recensement de 2016 : Logement, revenu et dissimilitude résidentielle chez les Autochtones vivant dans les villes canadiennes](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00018-fra.pdf). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00018-fra.pdf>
- Bombay, A., K. Matheson et H. Anisman (2009). « Intergenerational trauma: Convergence of multiple processes among First Nations peoples in Canada », *Journal de la santé autochtone*, vol. 5, n° 3, p. 6 à 47.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel (21 janvier 2020). Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 % — Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel [Communiqué de presse]. Les [Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30](https://oci-bec.gc.ca) - Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel – Bureau de l'enquêteur correctionnel (oci-bec.gc.ca)
- Centre de recherche communautaire (2021). [Les graves problèmes juridiques rencontrés par les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et autres membres de minorités sexuelles dans l'Ouest canadien](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/lgbtq/docs/rsd_rr2021_lgb-people-in-western-canada-fra.pdf) : Une étude qualitative. Ministère de la Justice du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/lgbtq/docs/rsd_rr2021_lgb-people-in-western-canada-fra.pdf
- Cotter, A. (2022). [Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.pdf?st=QWOH3Cg-). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.pdf?st=QWOH3Cg->
- Currie, A. (2009). Les problèmes juridiques de la vie quotidienne — La nature, l'étendue et les conséquences des problèmes justiciables vécus par les Canadiens. Ministère de la Justice du Canada. Ottawa (Ontario).
- Currie, A. (2016). Nudging the paradigm shift, everyday legal problems in Canada. *Forum canadien sur la justice civile*. Toronto (Ontario).
- Forum canadien sur la justice civile (2013). L'accès à la justice en matière civile et familiale : [Une feuille de route pour le changement](http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_English_Final.pdf). http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_English_Final.pdf
- Hahmann, T., N. Badets et J. Hughes (2019). Les Autochtones ayant une incapacité au Canada : [les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit âgés de 15 ans et plus](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2019005-fra.htm). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2019005-fra.htm>
- Hahmann, T., et M. Kumar (2022). Les besoins en soins de santé insatisfaits pendant la pandémie et leurs répercussions sur les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit. Statistique Canada. [Les besoins en soins de santé insatisfaits pendant la pandémie et leurs répercussions sur les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2022001/article/00012-fra.htm)
- Heidinger, L. (2022). La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada. Statistique Canada. [La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2022001/article/00012-fra.htm) :
- Institut de recherche en politiques publiques (2018). [Repenser le système canadien de justice pénale](https://irpp.org/wp-content/uploads/2018/10/Repenser-le-systeme-canadien-de-justice-penale.pdf). <https://irpp.org/wp-content/uploads/2018/10/Repenser-le-systeme-canadien-de-justice-penale.pdf>
- [Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique](https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/14246/index.do) (2014), 2 RCS 256. <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/14246/index.do>
- O'Donnell, V., et P. Arriagada (2019). [Programme d'équivalence d'études secondaires ou de mise à niveau au sein de la population autochtone vivant hors réserve](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00013-fra.htm). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00013-fra.htm>
- O'Neill, L., et coll. (2018). « [Hidden burdens: A review of intergenerational, historical and complex trauma, implications for Indigenous families](https://doi.org/10.1007/s40653-016-0117-9) », *Journal of Child & Adolescent Trauma*, vol. 11, p. 173 à 186. <https://doi.org/10.1007/s40653-016-0117-9>
- Perreault, S. (2022). [La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuit au Canada](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00012-fra.htm). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00012-fra.htm>
- Perry, B. (2009). « Impacts of disparate policing in Indian country », *Policing & Society*, vol. 19, n° 3, p. 263 à 281.

Rajan, D. (2021). [Problèmes graves rencontrés par diverses personnes en situation de handicap – Ouest du Canada – Une étude qualitative](https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/jus/J4-126-3-2021-fra.pdf). Ministère de la Justice du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/jus/J4-126-3-2021-fra.pdf

Randle, J., et Z. Thurston (2022). Expériences en matière de logement au Canada : [les membres inscrits des Premières Nations en 2016](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2021001/article/00013-fra.htm). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2021001/article/00013-fra.htm>

[R. c. Sparrow](https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/609/index.do) (1990), 1 RCS 1075. <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/609/index.do>

Rudin, J. (2007). [Aboriginal Peoples and the Criminal Justice System](http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/policy_part/research/pdf/Rudin.pdf). http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/policy_part/research/pdf/Rudin.pdf

Savage, L., et S. McDonald (2022). [Expériences de conflits ou de problèmes graves dans les provinces canadiennes, 2021](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00001-fra.pdf?st=gyKVQUm). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00001-fra.pdf?st=gyKVQUm>

Sénat du Canada (2021). [La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada](https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/RIDR/reports/2021-06-03_ForcedSterilization_F.pdf). https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/RIDR/reports/2021-06-03_ForcedSterilization_F.pdf